



Information d'entreprise et investisseurs progressistes

**L'IRRÉSISTIBLE TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, SOBRE EN CARBONE**

AVERTISSEMENT

Le présent document, préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce document.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Le présent contenu est protégé par des droits d'auteur et ne peut être reproduit, stocké dans un système de recherche documentaire ou transmis de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Préface

CPA Canada souhaite remercier les organisations qui ont participé aux entretiens pour leur contribution précieuse à la présente publication.

Cette publication a été produite avec l'appui du programme Adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.

Nous invitons les lecteurs à nous faire part de leurs commentaires sur les questions traitées dans le présent document.

Rosemary McGuire, CPA, CA

Directrice

Recherche, orientation et soutien

CPA Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Courriel : rmcguire@cpacanada.ca

Sarah Keyes, CPA, CA

Directrice de projets

Recherche, orientation et soutien

CPA Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Courriel : skeyes@cpacanada.ca

Table des matières

Préface	iii
Contexte	1
Objectifs	2
Champ d'application	2
Information à fournir par les entreprises	3
Pratiques exemplaires des investisseurs	14
Vecteurs de changement	16
Conclusion	19
Pour de plus amples renseignements	20



Contexte

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) a publié en juin 2017 ses recommandations sur l'information financière relative aux changements climatiques. Ces recommandations portaient sur la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie et les indicateurs, ainsi que les objectifs. Fait important à noter, l'information dont la présentation est recommandée touche tous les secteurs, notamment les banques, les compagnies d'assurance, les propriétaires d'actifs et les gestionnaires d'actifs¹.

En avril 2018, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié l'Avis 51-354 du personnel des ACVM - *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Ce document donne un aperçu des obligations d'information existantes et, entre autres, fait un compte rendu des activités de consultation tenues auprès des investisseurs et des émetteurs. Les consultations des ACVM ont démontré un décalage entre l'information financière relative aux changements climatiques qu'aimeraient recevoir les investisseurs et celle que les émetteurs croient devoir fournir.

Les recherches exposées dans le présent document visent à faire progresser les connaissances au sujet de l'information relative aux changements climatiques sur laquelle les investisseurs s'appuient pour prendre des décisions et de la manière dont ils utilisent cette information. Le présent document cherche également à cerner l'incidence, le cas échéant, des recommandations du TCFD sur la prise de décisions des investisseurs.



¹ www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/rapport-de-gestion-et-autres-rapports-financiers/publications/recommandations-gifcc

Objectifs

Le présent rapport a pour objectifs d'aider :

1

les sociétés à présenter de l'information financière relative aux changements climatiques qui soit plus utile à la prise de décisions

2

les investisseurs institutionnels en leur permettant de mettre en commun entre pairs leurs apprentissages sur l'information à fournir et la prise de décisions relativement aux changements climatiques

3

les marchés financiers dans leur ensemble en cernant les vecteurs de changement potentiels pour traiter les enjeux liés à la communication de l'information financière relative aux changements climatiques

Dans le présent document, le terme « investisseurs » s'entend des investisseurs institutionnels qui ont été interrogés aux fins de la préparation du présent rapport.

Champ d'application

Au cours du deuxième semestre de 2018, CPA Canada a réalisé des entretiens approfondis avec dix investisseurs institutionnels, qui gèrent des actifs totalisant environ 1 900 milliards de dollars, ainsi qu'une agence de notation d'obligations et un fournisseur tiers de données. Les investisseurs qui ont participé à ces entretiens étaient principalement canadiens, mais un provenait des États-Unis et un autre de l'Europe.



Information à fournir par les entreprises

1. Quelle information relative aux changements climatiques les investisseurs souhaitent-ils obtenir des entreprises?

En général, les investisseurs veulent obtenir de l'information qui a une incidence sur les flux de trésorerie ou qui est susceptible d'influer sur ceux-ci.

Les investisseurs considèrent que les risques liés aux changements climatiques touchent tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Par conséquent, ils sont unanimes à penser que les enjeux des changements climatiques sont significatifs jusqu'à preuve du contraire. C'est pourquoi, qu'une entreprise croie ou non que l'information financière relative aux changements climatiques est significative, les investisseurs souhaitent obtenir de l'information sur les sujets suivants de la part des entreprises :

- la gouvernance, les lignes directrices générales sur la gestion des risques et l'évaluation stratégique; s'ils n'obtiennent pas cette information, les investisseurs ignorent si la direction et le conseil d'administration ont jugé qu'elle n'était pas significative ou s'ils ont décidé d'en faire abstraction;
- les émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2; de plus en plus d'investisseurs demandent cette information.

Lorsque l'information financière relative aux changements climatiques a une importance significative pour une entreprise, les investisseurs veulent obtenir les renseignements pertinents énoncés dans les recommandations du TCFD². Les organisations interrogées considèrent qu'il est important pour certaines entreprises de fournir les informations suivantes :

- l'exposition des emplacements physiques et des infrastructures de l'organisation, y compris ses chaînes d'approvisionnement, aux phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, feux de forêt, tempêtes de verglas, sécheresses, dégels précoces, etc.), les incidences potentielles et la gestion des risques de l'organisation à cet égard;

- des renseignements sur l'approvisionnement en eau lorsqu'il y a une dépendance cruciale, notamment les incidences potentielles des déficits hydriques ainsi que les processus et les plans connexes de gestion des risques de l'entreprise;
- les tendances et les mesures de réduction des émissions de GES, y compris les cibles en chiffres absolus et l'intensité des émissions³.

Les investisseurs ont soulevé le fait que peu d'entreprises communiquent de l'information sur les risques physiques auxquels chacune de leurs installations est exposée ni sur l'incidence potentielle des conditions météorologiques extrêmes sur ces installations.



Les risques physiques : une lacune de plus en plus grande des entreprises

Une quantité considérable de recherches et d'exemples réels ont démontré une sous-estimation des risques physiques croissants liés aux changements climatiques :

Nature Climate Change : « À la suite de l'examen des stratégies d'adaptation de plus de 1 600 entreprises, nous constatons des lacunes considérables dans l'évaluation des incidences des changements climatiques de la part des entreprises et dans l'élaboration de stratégies pour gérer ces incidences⁴. »

Faillite de Pacific Gas and Electric : La faillite de cette entreprise au début de 2019 en raison des répercussions financières des feux de forêt en Californie est considérée par certains observateurs comme un exemple de gestion déficiente des risques associés à l'adaptation aux changements climatiques⁵.

3 Par émissions en chiffres absolus, on entend le total des émissions, habituellement exprimé en tonnes équivalent de dioxyde de carbone (t. éq. CO₂); l'intensité des émissions correspond au total des émissions par rapport à un niveau donné d'activité économique ou de production (p. ex., t. éq. CO₂ par rapport au chiffre d'affaires).

4 Allie Goldstein, Will R. Turner, Jillian Gladstone et David G. Hole, « The Private Sector's Climate Change Risk and Adaptation Blind Spots », *Nature Climate Change*, Perspectives, vol. 9, n° 1, janvier 2019, pages 18 à 25.

5 www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2019/01/30/pacific-gas-and-electric-is-a-company-that-was-just-bankrupted-by-climate-change-it-wont-be-the-last/?noredirect=on&utm_term=.df4e1fc677d7

Valeur à risque des actifs : Bien qu'il existe des projets visant à évaluer l'effet qu'auront les changements climatiques sur certaines régions précises⁶, il est nécessaire d'établir un lien entre les informations météorologiques locales et les endroits où se trouvent des actifs et des infrastructures spécifiques.

Rapport sur les risques physiques de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement : De la même manière que les investisseurs, les banques s'inquiètent de plus en plus des risques physiques liés aux changements climatiques. Dans un rapport publié en 2018, intitulé *Navigating a New Climate*⁷, 16 des plus grandes banques au monde, dont deux institutions canadiennes, ont élaboré des méthodes d'évaluation des risques et des possibilités relatifs aux répercussions physiques des changements climatiques sur leurs portefeuilles de prêts.

Les principales informations sur les stratégies mentionnées par les organisations interrogées sont les suivantes :

- stratégie de l'entité émettrice en matière de changements climatiques et incidences des risques et des occasions sur le modèle d'affaires de l'entreprise;
- perspectives et investissements dans l'efficacité énergétique, les technologies propres et les énergies renouvelables;
- tarification interne du carbone de l'entité émettrice, s'il y a lieu.

Les mesures et objectifs qui sont le plus souvent ressortis des entretiens sont les suivants :

- incidence financière des taxes sur le carbone (en vigueur et projetées);
- émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (en chiffres absolus et intensité des émissions); certaines organisations commencent à évaluer les émissions du champ d'application 3;
- émissions de méthane, un GES particulièrement puissant;
- cibles de réductions des émissions de GES fixées et atteintes.

6 P. ex., Atlas climatique (<http://atlasclimatique.ca>); outil Aqueduct du WRI (www.wri.org/our-work/project/aqueduct); CatNet de Swiss Re (www.swissre.com/reinsurance/property-and-casualty/solutions/property-specialty-solutions/catnet.html); Centre canadien des services climatiques (www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/04/centre-canadien-des-services-climatiques.html).

7 www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2018/07/NAVIGATING-A-NEW-CLIMATE.pdf

Les investisseurs considèrent que les risques liés aux changements climatiques touchent tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Par conséquent, ils sont unanimes à penser que les enjeux des changements climatiques sont significatifs jusqu'à preuve du contraire.

Caractéristiques d'une information d'entreprise pertinente

- ✓ Elle est précise et exhaustive (répercussions précises sur l'entreprise, absence d'énoncés standards, etc.).
- ✓ Elle est comparable au sein d'un secteur d'activité ou d'un portefeuille (utilisation de mesures communes employées par des entreprises comparables, utilisation de cadres de référence des associations sectorielles, en particulier ceux du SASB, du CDP et du TCFD, etc.).
- ✓ Elle est cohérente dans le temps afin de permettre l'analyse des tendances.
- ✓ Elle est fiable, vérifiable et objective.
- ✓ Elle est communiquée en temps opportun.

Une information peut être à la fois :

- quantitative, lorsque possible (coûts liés à la conformité aux règlements, tendances sur 12 mois, etc.);
- qualitative (mise en contexte, texte appuyant les données, etc.).

On trouvera des exemples d'informations pertinentes dans TCFD Hub⁸, le rapport d'étape du TCFD⁹ et le palmarès des entreprises du CDP¹⁰. Le Global Climate Risk Disclosure Barometer d'EY¹¹ a mis en lumière des caractéristiques d'informations particulièrement utiles.

Les investisseurs interrogés ont reconnu qu'il était possible que l'information présentée ne soit pas parfaite. Par exemple, bon nombre d'organisations interrogées ont cité l'exemple d'une entreprise intégrée du secteur de l'énergie pour sa bonne communication d'information relative aux changements climatiques; toutefois, ils ont aussi soulevé le fait que cette même entreprise avait omis de reconnaître et de quantifier l'incidence réelle et potentielle des feux de forêt de Fort McMurray qui, selon les circonstances, auraient pu influencer considérablement sur ses activités et ses résultats financiers.

8 www.tcfithub.org

9 www.fsb-tcfid.org/publications/tcfid-2018-status-report

10 www.cdp.net/en/articles/companies/worlds-top-green-businesses-revealed-in-the-cdp-a-list

11 www.ey.com/en_gl/assurance/climate-change-disclosures-revealing-risks-opportunities

2. Quelle utilisation les investisseurs font-ils de l'information financière relative aux changements climatiques?

a. Dialogue entre parties prenantes

Les investisseurs tentent de plus en plus d'établir un dialogue avec les entreprises sur les enjeux financiers relatifs aux changements climatiques. L'eau et les répercussions potentielles de sa surabondance (p. ex., inondations) ou de son insuffisance (p. ex., sécheresses) sur les activités, les chaînes d'approvisionnement et les résultats financiers sont des questions qui suscitent de plus en plus d'intérêt.

« Si le changement climatique était un requin, l'eau serait ses dents », a commenté une organisation interrogée, estimant que les répercussions les plus déterminantes des changements climatiques au Canada sont liées à l'eau.

Ce type de dialogue exige beaucoup de temps et de ressources. Certaines organisations interrogées ont fait valoir leur besoin de ressources additionnelles pour rendre le dialogue plus efficace, vu son importance grandissante.

Certains propriétaires d'actifs établissent un dialogue directement avec les entités émettrices; certains gestionnaires d'actifs externes ont des dialogues; dans quelques cas, les propriétaires d'actifs et les gestionnaires d'actifs externes dialoguent ensemble. Certains préfèrent rencontrer directement les membres du conseil d'administration plutôt que les membres de la direction.

Dans la mesure du possible, les spécialistes des principes ESG au sein des organisations du secteur des placements préfèrent que des gestionnaires de portefeuille les accompagnent aux réunions avec les parties prenantes.

Certains investisseurs ont exprimé leur déception quant au faible degré de sensibilisation de certains représentants d'entreprise et administrateurs durant les réunions sur les enjeux liés aux changements climatiques.

b. Vote par procuration

Les lignes directrices en matière de vote par procuration de certains investisseurs traitent en termes généraux des facteurs environnementaux et sociaux, mais n'abordent pas précisément l'information financière relative aux changements climatiques. D'autres investisseurs sont plus explicites dans leurs lignes directrices quant à ce type d'information.

Les organisations interrogées ont fait remarquer qu'elles évaluaient les propositions d'actionnaires au cas par cas. Les investisseurs ont fait valoir que, pour être appuyées, les propositions devaient être bien conçues, être adaptées à l'entreprise visée, et s'appuyer sur des arguments convaincants, bien étayés et transparents.

Les entreprises gagneront à :

- se faire le chef de file ou, à tout le moins, se placer en milieu de peloton par rapport aux entreprises comparables quant à l'information financière relative aux changements climatiques;
- comprendre les approches des investisseurs quant au vote par procuration et les sujets de l'heure en passant en revue les lignes directrices des investisseurs sur le vote par procuration.

c. Intégration aux processus de prise de décisions (achat, détention, vente)

En plus de leur utilisation de l'information financière relative aux changements climatiques aux fins du dialogue entre parties prenantes et du vote par procuration, les investisseurs ont fait état de plusieurs autres utilisations dans la prise de décisions, dont les suivantes :

- élaboration d'une stratégie de gestion de portefeuille (p. ex., certains investisseurs de premier plan ont établi des cibles d'émissions en chiffres absolus et en matière d'intensité pour leurs portefeuilles) de manière à gérer l'empreinte carbone par catégorie d'actifs;
- appui de la présentation d'information sur les émissions de GES et de l'établissement de futures cibles d'émission ou d'investissement dans des solutions innovantes de réduction des émissions des entreprises dans lesquelles investissent les fonds de capital-investissement;
- évaluation et calcul de la rémunération des équipes liées aux placements et non liées aux placements au sein de l'organisation; considéré comme un élément clé de la gestion du changement;
- intégration à l'évaluation ou à la note sur les changements climatiques ou les enjeux ESG de l'équipe ESG interne à l'intention des gestionnaires de portefeuille qui accompagne chaque analyse de placement;
- évaluation de la gouvernance relative aux changements climatiques des entités émettrices, y compris l'attribution de la responsabilité de surveiller les enjeux liés aux changements climatiques, les initiatives de réduction des émissions de gaz carbonique ou de leur intensité, l'intégration à la stratégie des questions relatives au climat, et le niveau de participation du chef de la direction;
- évaluation des investissements potentiels dans des sociétés fermées;

- intégration dans le processus de présélection négative;
- utilisation aux fins de la présentation de l'information suivant les recommandations du TCFD (voir la section 5 plus loin).

Les investisseurs ont souligné que certaines entreprises doutent que les investisseurs utilisent réellement l'information financière relative aux changements climatiques. Les organisations interrogées ont indiqué que certaines entreprises :

- soutiennent que les analystes ne demandent aucune information financière relative aux changements climatiques durant les téléconférences avec des investisseurs et les réunions entre parties prenantes;

Toutefois, les investisseurs font valoir ce qui suit :

- Bien que des investisseurs aient encore fort à faire pour fournir toute l'information énumérée précédemment (quelques organisations interrogées sont à un stade plus avancé que les autres), l'information financière relative aux changements climatiques est dans la mire de tous les investisseurs interrogés. La plupart d'entre eux ont des plans en vue d'accroître l'attention qu'ils accordent à ces questions.
 - Certaines décisions de placement sont prises sans qu'il soit nécessaire de poser des questions. Par exemple, certains investisseurs ont relevé que les données sur les changements climatiques obtenues des entreprises ou de sources externes sont essentielles dans leur processus de prise de décisions touchant certaines entreprises. (En général, les spécialistes des principes ESG au sein des organisations des investisseurs fournissent de l'information financière relative aux changements climatiques sur chaque entité émettrice et entité potentielle aux gestionnaires de portefeuille.)
- indiquent que bon nombre de gestionnaires de portefeuille ne lisent pas les rapports de responsabilité sociale des entreprises;
Toutefois, les investisseurs ont souligné que ces gestionnaires de portefeuille se fient à ce que les spécialistes des principes ESG de leurs organisations lisent les rapports de responsabilité sociale et d'autres sources et fournissent aux gestionnaires une analyse des données financières relatives aux changements climatiques.
 - indiquent que certains gestionnaires de portefeuille ne croient pas que l'information financière relative aux changements climatiques soit pertinente pour la prise de décisions; ces gestionnaires de portefeuille sont susceptibles de considérer que leur obligation fiduciaire se résume à obtenir de bons rendements et ne croient pas que les enjeux liés aux changements climatiques ont une incidence sur les flux de trésorerie au cours de leur horizon de placement.

Avis du CFA Institute sur l'intégration des facteurs ESG :

« Le CFA Institute encourage tous les professionnels du secteur des placements à tenir compte des facteurs ESG, lorsqu'il y a lieu, et à en faire un élément important de leurs processus d'analyse et de prise de décisions en matière de placements, sans égard au style de gestion, à la catégorie d'actifs ou à la stratégie de placement [...] La prise en compte des facteurs ESG concorde avec l'obligation de fiduciaire qu'a le gestionnaire d'évaluer l'ensemble des informations pertinentes et des risques significatifs dans l'analyse et la prise de décisions en matière de placements¹². »

En réponse, bon nombre d'investisseurs ont fait remarquer que les horizons de placement avaient bel et bien une incidence sur l'importance relative de l'information financière relative aux changements climatiques. Par ailleurs, ils ont affirmé que la culture des organisations du secteur des placements change rapidement. À mesure que les coûts des répercussions des changements climatiques deviennent apparents, un nombre croissant de gestionnaires de portefeuille constatent que la prise en compte de l'information financière relative aux changements climatiques apporte une valeur ajoutée à leurs décisions en matière de placements, à court, moyen et long terme. Qui plus est, les gestionnaires de portefeuille et analystes plus jeunes sont attirés par ce changement de culture et le voient d'un bon œil.

3. Les indicateurs de l'importance relative

Les entreprises gagneraient à bien comprendre de quelle manière les investisseurs déterminent l'importance relative des enjeux liés aux changements climatiques.

Le jugement des gestionnaires de portefeuille de placements mondiaux, des analystes et d'autres membres de l'équipe joue un rôle déterminant dans l'évaluation de l'importance relative prise en compte dans les décisions d'achat, de détention et de vente.

La plupart des organisations du secteur des placements interrogées (habituellement l'équipe chargée des principes ESG, mais parfois les gestionnaires de portefeuille eux-mêmes) consultent d'abord la carte du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) sur l'importance relative, puis apportent des ajustements lorsque les gestionnaires de portefeuille le jugent nécessaire. Les investisseurs ont également recours aux indications sectorielles, aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), aux réponses aux sondages du CDP et aux rapports de sociétés comparables du même secteur d'activité pour les aider à cerner les enjeux importants liés aux changements climatiques.

12 Janvier 2019 (<http://cfainstitute.org/advocacy/policy-positions/positions-on-environmental-social-governance-integration>)

Les investisseurs ont souligné que les secteurs, les horizons temporels et les catégories d'actifs sont des facteurs déterminants dans l'évaluation de l'importance relative. Étant donné que le passage vers une économie sobre en carbone et adaptée aux changements climatiques nécessitera un certain temps, les investisseurs envisagent l'importance relative des enjeux liés aux changements climatiques différemment sur les horizons temporels selon le secteur d'activité et les catégories d'actifs. Les tendances (évolutions des émissions de GES, préférences sociales pour les automobiles électriques, etc.) sont également importantes pour déterminer l'importance relative sur les horizons temporels.

Certains investisseurs de premier plan ont commencé à adopter une approche plus systémique en vue de quantifier le risque financier associé aux changements climatiques et à la transition énergétique. Ils ont quantifié le risque par catégorie d'actifs et par secteur, en s'appuyant sur des méthodes qui font appel à la fois à des modèles climatiques intégrés (intégrant des enjeux comme les technologies, la disponibilité des ressources, l'incidence physique et les politiques) et au jugement d'experts pour estimer l'incidence et la probabilité des risques.

4. Sources d'information financière relative aux changements climatiques

Tous les investisseurs et l'agence de notation qui ont été interrogés achètent des données financières relatives aux changements climatiques auprès de fournisseurs tiers de données.

Les fournisseurs tiers de données qui ont été mentionnés sont les suivants (en ordre alphabétique) :

-
- | | |
|--|----------------------------------|
| • Bloomberg | • S&P |
| • Carbon Delta | • Sustainalytics |
| • FactSet | • SwissRE CatNet |
| • ISS Climate Solutions
(anciennement South Pole) | • Trucost |
| • Mercer | • Truvalue Labs |
| • MSCI | • WRI Aqueduct (risque physique) |
| • Russell | • yourSRI |
-

De nombreux investisseurs trouvent de l'information utile dans les réponses des entreprises aux sondages du CDP.

Les investisseurs préfèrent recevoir des données directement des entreprises. Bien qu'ils apprécient la fiabilité des données fournies dans les rapports financiers audités, bon nombre d'investisseurs trouvent que cette source de données a un caractère générique, en ce sens que les données qui en sont issues ne sont pas aussi détaillées et n'offrent pas autant de contexte stratégique que d'autres documents provenant des entreprises, comme les notices annuelles, les rapports de gestion, les sites Web d'entreprise, les rapports sur la responsabilité sociale, et les réponses aux sondages du CDP. Enfin, même si ce n'est pas leur source privilégiée, les investisseurs utilisent également des données achetées et des données provenant de sources externes (médias sociaux, fournisseurs tiers de données, etc.).

Tous les investisseurs et l'agence de notation qui ont été interrogés achètent des données financières relatives aux changements climatiques auprès de fournisseurs tiers de données.

En ce qui concerne les fournisseurs tiers de données, les investisseurs ont souvent l'impression qu'il est nécessaire de vérifier l'exactitude et le caractère raisonnable de leurs données. De plus, les investisseurs préfèrent avoir recours à leurs propres pondérations et évaluations puisqu'ils estiment que les fournisseurs tiers de données manquent souvent de transparence quant aux méthodes qu'ils utilisent et aux jugements qu'ils appliquent.

Les entreprises doivent prendre note que les fournisseurs tiers de données ne font pas toujours preuve de transparence à l'égard de l'efficacité de leurs contrôles et processus internes et de l'information qui est soumise à une vérification indépendante, lorsque c'est le cas. Certains fournisseurs tiers comptent sur les entreprises pour signaler les erreurs ou les omissions.

5. Adoption des recommandations du TCFD par les investisseurs

En février 2019, plus de 580 organisations, dont 11 investisseurs canadiens, ont publié un énoncé de soutien des recommandations du TCFD¹³. Plusieurs investisseurs interrogés se sont engagés à produire des rapports fondés sur le cadre du TCFD. Des investisseurs de premier plan font examiner ces rapports par leurs auditeurs externes.

13 www.fsb-tcfd.org/tcfd-supporters

Peu d'investisseurs utilisent des scénarios fondés sur des données scientifiques, c'est-à-dire des scénarios visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, mais certains collaborent avec leurs pairs à l'échelle mondiale pour produire les informations requises.

Certains investisseurs ont commencé à demander explicitement aux entités émettrices de fournir de l'information suivant le cadre du TCFD.



En février 2019, Principles for Responsible Investment (PRI) a annoncé son intention d'exiger de ses signataires qu'ils communiquent leurs indicateurs de stratégie et de gouvernance en matière de risques liés aux changements climatiques à compter de 2020. Ces indicateurs suivent les recommandations du TCFD.

Climate Action 100¹⁴ est une initiative d'investisseurs visant à inciter les entreprises parmi les plus grands émetteurs de GES au monde à agir pour lutter contre les changements climatiques. Les signataires exigent des membres de conseils d'administration et des hauts dirigeants d'entreprises :

- de mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide;
- d'adopter des mesures de réduction des émissions de GES dans l'ensemble de la chaîne de valeur;
- d'améliorer la présentation de l'information suivant les recommandations du TCFD.

Des investisseurs institutionnels du Canada sont au nombre des signataires de cette initiative¹⁵ et ils demanderont aux entreprises de fournir l'information exigée.

14 www.climateaction100.org

15 Au Canada, 12 gestionnaires d'actifs ou régimes de pension, 6 banques et 4 organisations du secteur de l'assurance ont donné leur appui aux recommandations du TCFD.

Pratiques exemplaires des investisseurs

Les propriétaires et les gestionnaires d'actifs interrogés qui semblaient avoir une longueur d'avance dans leurs efforts de prise en compte des changements climatiques dans leur prise de décisions et leur information financière adoptent les pratiques suivantes :

Dialogue

- Établir un dialogue avec les entités émettrices au sujet des enjeux liés aux changements climatiques, notamment en encourageant l'adoption des recommandations du TCFD.
- Concentrer les efforts sur les risques physiques graves et chroniques auxquels les infrastructures et d'autres actifs physiques sont exposés ainsi que sur les risques liés à la transition (risques en matière de politiques, de justice, de technologies, de marché, de réputation).

Vote par procuration

- Exercer systématiquement le vote par procuration en faveur des propositions raisonnables liées aux changements climatiques et aborder les enjeux importants touchant l'entreprise¹⁶.

Démarginalisation des enjeux liés aux changements climatiques

- Poser des questions sur les enjeux liés aux changements climatiques durant les téléconférences courantes avec les investisseurs.
- Inclure de l'information financière relative aux changements climatiques dans les rapports généraux des analystes du côté vente.
- Encourager le dialogue entre les équipes ESG, les analystes financiers et les gestionnaires de portefeuille au sein des organisations du secteur des placements.
- Poursuivre l'expérimentation de l'intelligence artificielle aux fins de l'analyse de l'information et de l'étude des styles de gestion et des stratégies des gestionnaires d'actifs externes^{17 18}.

Répartition des capitaux de placement

- Utiliser les capitaux de placement pour appuyer les occasions de placement à faibles émissions et adaptées aux changements climatiques.
- Utiliser les capitaux de placement pour appuyer les innovations perturbatrices des marchés en vue d'opérer le passage à une économie sobre en carbone.
- Cerner et surveiller les indicateurs guides qui fournissent des signes précurseurs des principales tendances sectorielles qui pourraient indiquer le rythme et l'orientation du passage à une économie sobre en carbone et adaptée aux changements climatiques.

16 Inclut les investisseurs passifs et actifs.

17 P. ex., www.gpif.go.jp/en/investment/research_2017_1_en.pdf

18 P. ex., www.top100funds.com/2018/10/ai-to-transform-gpif-manager-selection



Gestion du changement interne

- Intégrer les facteurs (qualitatifs et quantitatifs) liés aux changements climatiques à la rémunération des gestionnaires de portefeuille, des dirigeants et des employés.
- Fournir des programmes de formation formels aux gestionnaires de portefeuille et aux membres des comités de placement.

Gestionnaires d'actifs externes

- Inclure l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques au processus de prise de décisions d'investissement dans la sélection et l'évaluation des gestionnaires d'actifs externes.

Processus d'information externe et interne

- Comparer les informations relatives aux changements climatiques avec celles des organisations comparables et communiquer ces comparaisons.

Collaboration

- Encourager la formation interne entre pairs (p. ex., mise en commun des pratiques exemplaires entre gestionnaires de portefeuille qui exercent leurs activités dans divers pays) et y affecter des ressources.
- Se joindre aux groupes de collaboration entre investisseurs internationaux visant une mobilisation efficace et cohérente sur les enjeux liés aux changements climatiques (p. ex., Climate Action 100+).
- Continuer à collaborer avec les pairs en vue d'influencer les politiques des gouvernements en matière de changements climatiques.

Vecteurs de changement

Les investisseurs ont formulé plusieurs suggestions qui, si elles étaient adoptées, seraient des vecteurs de changement en vue d'améliorer la qualité de l'information financière relative aux changements climatiques sur les marchés financiers. Ces suggestions sont présentées ci-après.

Recommandations des investisseurs à l'intention des entreprises

- Participer aux efforts de collaboration entre pairs en vue de l'amélioration de l'information financière relative aux changements climatiques, y compris entre pairs à l'échelle mondiale, si possible.
- Collaborer avec les associations sectorielles en vue d'établir un ensemble d'informations sectorielles sur les changements climatiques qui soient comparables, y compris les hypothèses qui sous-tendent les analyses de scénarios.
- Fournir de l'information financière propre à l'entité (c.-à-d. éviter les énoncés standards) et comparable relative aux changements climatiques et à leurs incidences pour assurer que l'entreprise présente son propre récit de création de valeur.
- Présenter de l'information sur les émissions de GES (champs d'application 1 et 2).
- Faire en sorte que la direction prêche par l'exemple sur les enjeux des changements climatiques.
- Intégrer à la rémunération les facteurs (qualitatifs et quantitatifs) liés aux changements climatiques, lorsqu'il est pertinent de le faire et à condition que cette mesure soit liée à la stratégie de l'entreprise.
- Fournir seulement l'information qui est pertinente pour la création de valeur à long terme et indiquer en quoi les renseignements qui ne sont pas présentés ne sont pas pertinents.
- Améliorer la fiabilité de l'information relative aux changements climatiques en la faisant vérifier de manière indépendante lorsque c'est possible.
- Évaluer de quelle manière l'information relative aux changements climatiques s'applique aux normes comptables existantes, notamment celles portant sur l'évaluation de la juste valeur, les tests de dépréciation, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les passifs éventuels, l'utilisation de spécialistes et l'évaluation du seuil de signification.



Recommandations des investisseurs à l'intention des associations sectorielles

- Diriger, par la collaboration entre les membres, l'établissement d'un ensemble d'informations sectorielles sur les changements climatiques qui soient comparables, y compris les hypothèses qui sous-tendent les analyses de scénarios.
- Agir au mieux des intérêts à long terme des membres qui mènent leurs activités sur les marchés financiers mondiaux en appuyant les politiques pertinentes de lutte aux changements climatiques.

Recommandations des investisseurs à l'intention des CPA exerçant dans le domaine de l'audit et de la certification

- Évaluer de quelle manière les normes comptables et de certification existantes s'appliquent à l'information financière relative aux changements climatiques, notamment celles portant sur l'évaluation de la juste valeur, les tests de dépréciation, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les passifs éventuels, l'utilisation de spécialistes et l'évaluation du seuil de signification.
- Aider les entreprises à cerner les enjeux liés aux changements climatiques qui sont significatifs sur le plan financier aux fins de la prise de décisions des investisseurs.

Recommandations des investisseurs à l'intention des fournisseurs tiers d'information

- Fournir des outils efficaces pour cerner et quantifier les risques physiques (p. ex., données météorologiques ou d'assurance).
- Se concentrer sur les tendances prospectives en matière d'émissions de GES et pas seulement sur les données rétrospectives.
- Évaluer les contrôles et les processus internes, y compris la nécessité d'une vérification indépendante.
- Faire preuve de transparence sur les méthodes, les hypothèses et les sources de données.

Recommandations des investisseurs à l'intention des bénéficiaires et des clients

- Demander au gestionnaire de fonds de pension ou au gestionnaire d'actifs de quelle manière il tient compte des enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de la gestion de ses fonds ou de ses actifs.
- Demander s'ils disposent de stratégies ou de plans d'intensification de leurs efforts et, le cas échéant, se renseigner sur leur nature.

D'après Nordea, l'une des plus grandes banques d'Europe :

« [...] le transfert de votre épargne dans des fonds axés sur le développement durable peut avoir un effet 27 fois plus efficace sur l'amélioration de votre empreinte carbone personnelle que l'effet combiné d'une réduction de votre consommation de viande, de l'utilisation des transports en commun, de la diminution de votre consommation d'eau et de la réduction de vos voyages en avion¹⁹. »

Recommandations des investisseurs à l'intention du TCFD

- Continuer à élaborer des scénarios de changements climatiques cohérents et fondés sur des données scientifiques pouvant être utilisés par les propriétaires d'actifs, les gestionnaires d'actifs et les entreprises dans la publication de leur information.
- Continuer de maintenir une base de données mondiale de pratiques exemplaires en matière d'information financière relative aux changements climatiques et d'outils connexes.

Recommandations des investisseurs à l'intention des ACVM

- Évaluer le besoin d'indications et de règlements sur la communication de l'évaluation de l'importance relative d'un émetteur aux fins de l'information relative aux changements climatiques.
- Comme les changements climatiques posent un risque systémique, envisager de prescrire la présentation d'information sur la gouvernance, peu importe l'importance relative, suivant les recommandations du TCFD.
- Envisager d'exiger la communication d'information sur les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 en vue d'appuyer la prise de décisions des investisseurs et l'évaluation des tendances.
- Envisager l'amélioration des règles d'exonération pour permettre la présentation d'information prospective sur les scénarios de changements climatiques dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation.

Recommandations des investisseurs à l'intention des autorités fédérales, provinciales et municipales

- Harmoniser les politiques et les mécanismes de mise en œuvre du fédéral et des provinces afin d'apporter de la certitude quant aux politiques publiques au-delà des cycles électoraux.
- Clarifier l'interprétation que font les investisseurs institutionnels de leur obligation de fiduciaire relativement aux changements climatiques.
- Exiger des sociétés d'État qu'elles communiquent l'information recommandée par le TCFD, en apportant les ajustements nécessaires.
- En ce qui concerne les autorités municipales, communiquer l'information recommandée par le TCFD, en apportant les ajustements nécessaires.

¹⁹ www.nordea.com/en/sustainability/sustainability-news/Use-your-savings-to-lower-your-carbon-footprint.html

Conclusion

Il ne fait aucun doute que les investisseurs constatent l'impératif économique associé au fait d'évaluer l'information financière relative aux changements climatiques et les risques de ne pas le faire. Bien que certains investisseurs aient manifestement pris une longueur d'avance, tous les investisseurs reconnaissent que le passage à une économie sobre en carbone est en cours et que cette transition présente d'importantes occasions d'investissement et des risques considérables.

Les entreprises prospères prêteront attention à ce message.



Pour de plus amples renseignements – Ressources de CPA Canada

Publications

- [Entretien avec EY : Point de vue sur les risques climatiques et l'information](#) (2018)
- [Introduction à la gestion des émissions de gaz à effet de serre](#) (2018)
- [Les entreprises canadiennes gèrent-elles leurs émissions de GES?](#) (2018)
- [Cahier d'information sur le changement climatique : Questions que les administrateurs devraient poser](#) (2017)
- [Étude sur l'information relative aux changements climatiques fournie par les sociétés ouvertes canadiennes](#) (2017)
- [La comptabilisation des transactions liées au plafonnement et à l'échange de quotas d'émissions selon les IFRS](#) (2017)
- [Études de cas sur l'adaptation aux changements climatiques](#) (2016)

Vidéos

- [Aperçu du TCFD](#) (2018)
- [Points de vue du Canada sur les recommandations du TCFD](#) (2018)

Webinaires

- [Durabilité : Aperçu des tendances et des référentiels d'information en la matière](#) (2019)
- [Tendances et points de vue d'investisseurs sur les recommandations du GIFCC](#) (2018)



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. : 416 977.3222 TÉLÉC. : 416 977.8585
WWW.CPACANADA.CA